

# Certification Environnementale



La **certification environnementale** des exploitations agricoles est la reconnaissance des exploitations volontaires et engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement. Elle est axée autour de **4 thématiques** : la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de l'irrigation.

La certification environnementale est composée de 3 niveaux d'exigences :

- Le niveau 2 porte sur une obligation de moyens répartis en 16 exigences sur les 4 thématiques
- Le niveau CE2+, prolonge le niveau 2, permet l'obtention du niveau de base des écorégimes de la PAC.
- Le niveau 3 correspond à une obligation de résultats sur ces mêmes thématiques. Le niveau 3 permet la certification HVE.

Terraé dispose d'une équipe d'**auditeurs confirmés** et de **méthodes de certifications** pour proposer les évaluations correspondantes aux différents niveaux proposés.



## Pourquoi obtenir une certification ?

La certification environnementale est la réponse à la demande croissante des consommateurs pour une alimentation issue d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Elle permet de reconnaître les efforts du monde agricole qui cherche à adopter des démarches respectant la nature dans son ensemble et de :



### Favoriser la biodiversité

Les éléments de biodiversité (haies, bandes enherbées, arbres, fleurs, insectes...) sont largement présents sur l'exploitation



### Respecter l'environnement

Atteste la diminution des pratiques agricoles pouvant exercer une pression sur l'environnement (air, climat, eau, sol, biodiversité, paysages)



### Avoir de bonnes pratiques

La valeur de votre travail et la qualité de vos produits sont reconnues en mettant en avant vos bonnes pratiques



## Terraé, notre certification environnementale

Choisir Terraé, c'est l'assurance de travailler avec un organisme de certification à taille humaine et de profiter des avantages suivant :

- **La formation de nos experts** : nos équipes sont continuellement formées aux nouvelles réglementations
- **Une veille réglementaire à jour** : Terraé est impliquée dans les réunions d'informations sur les évolutions de la réglementation
- **La proximité** : nous avons une équipe dédiée, à l'écoute de vos besoins et de vos ambitions

# Certification Environnementale



## Les étapes de la certification

